



Liste des certifications reconnues dans le cadre du projet d'affichage responsable

Cette liste est évolutive et sera mise à jour dans B2B

Certifications environnementales
Agriobiologique*
Canadian Organic Standard (COS)
National Organic Program (NOP)
Règlement du Conseil (CE) n° 834/2007, le Règlement de la Commission (CE) n° 889/2008 et le Règlement de la Commission (CE) n° 1235/2008 ("Système de réglementation européen sur les produits biologiques")
Ordonnance sur l'agriculture biologique de la Suisse
Décret no. 29782 du règlement sur l'agriculture biologique du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica
Norme agricole biologique du Japon (JAS)
Biodynamique
Biodyvin
Demeter
Raisonnée
Terra Vitis
Certification environnementale de l'exploitation (France)
Haute valeur environnementale (HVE)
Autres certifications
Accredited Sustainable Wine of Chile
AFAQ 26000
Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (AREA)
Biodiversity and Wine Initiative (BWI)
CU Fair Choice
EU Eco-Management and Audit Scheme (EMAS)
Fair for Life
Integrated Production of Wine (IPW)
ISO 14 001
Magis
NAPA Green
Sustainability in Practice (SIP)

Certifications sociales
AFAQ 26000
Accredited Sustainable Wine of Chile
CU Fair Choice
Fair for Life
Fair trade
Food Alliance
SA 8000
Sustainability in Practice (SIP)

* Pour les certifications agrobiologiques, les organismes certificateurs ont été remplacés par les normes reconnues par le Gouvernement du Canada en vertu du Régime Bio Canada.

Farre : retrait de la certification, car il s'agit d'une association de promotion et d'information.

Marque AB : retrait de la certification, car il s'agit d'une marque utilisée par l'Agence Bio.